

COMMENT GÉRER LES PETITES COPROPRIÉTÉS OU LES COPROPRIÉTÉS À DEUX APRÈS LE 1^{ER} JUIN 2020

WE-CO516

**½ journée
(3,30 h)**

- Cas pratiques
- Support pédagogique
- Quiz d'évaluation finale

Tarif : **130 € HT**

SPÉCIALISATION

OBJECTIFS :

- Comprendre et maîtriser les particularités introduites par l'ordonnance du 30 octobre 2019

NIVEAU & PUBLIC :

Les professionnels de l'immobilier / gestionnaire et assistant de copropriété

Prérequis : aucun

MATÉRIEL NÉCESSAIRE :

Vidéo projecteur, paper-board
Effectif maximum : 50

INTERVENANT(S) :

Formateur : Professionnel expérimenté en copropriété
Validé par le Bureau de la Commission Formation FNAIM

 Programme accessible aux personnes en situation de handicap

PROGRAMME

INTRODUCTION

Bienvenue + présentation du cours et des objectifs pédagogiques

I – RAPPEL DE LA LÉGISLATION ACTUELLE POUR LA GESTION DES PETITES COPROPRIÉTÉS ET POUR LES COPROPRIÉTÉS À DEUX

- Rappel des dérogations et des difficultés rencontrées dans ces copropriétés – présentations des données du registre des copropriétés

II – PETITES COPROPRIÉTÉS

- Notions clés : dispositions relatives au nombre de lots ou au montant du budget prévisionnel
- Conseil syndical facultatif
- Comptabilité simplifiée
- Syndicat coopératif
- La prise de décision : assemblée générale et consultation écrite

III – COPROPRIÉTÉS À DEUX

- Représentation du syndicat
- Conflit d'intérêts
- Convocation à l'assemblée générale
- Modalités de décision en assemblée générale
- Décision unilatérale
- Décision bilatérale par consultation
- Contestation des décisions
- Etat des dépenses et créances
- Mise en péril de l'intérêt commun
- Mesures urgentes
- Autorisation judiciaire et aliénation

SYNTHÈSE DU COURS ET CONCLUSION

**TEST D'ÉVALUATION
+ RÉPONSE AUX QUESTIONS
+ REMERCIEMENT**